



ASSURANCE CHOMAGE : LUTTONS CONTRE LES DECRETS QUI TUENT !

Le 26 juin dès 8H la lutte unitaire continue à l'occasion du CA de l'Unédic !

Le 18 juin dernier, le gouvernement a annoncé comment il compte baisser les droits des chômeurs par décret cet été : 3,4 milliards € en 3 ans soit 10% de moins, uniquement en suppressions ou baisses d'allocations, essentiellement concentrées sur les précaires.

Au régime général, 300.000 précaires sont visés par le relèvement du seuil d'ouverture de droits à 6 mois sur une période de 24 mois (actuellement 4 mois de travail sur 28 mois).

300.000 personnes en CDD, en intérim ou à temps partiel qui n'ouvriront AUCUN droit à partir du 1^{er} novembre 2019, privées donc de toutes allocations.

A la même date, il serait aussi plus difficile de prolonger ses droits (de « recharger ») et le plafond d'indemnisation des cadres va être diminué de presque la moitié.

Au 1^{er} avril 2020, le gouvernement changera le mode de calcul des allocations des travailleurs précaires (du moins les 500.000 qui passeront le nouveau seuil) en fonction du rythme de travail : l'allocation pourrait être divisée par 2 pour un travail sur la moitié du mois en moyenne, divisée par 3 pour un travail un jour sur 3, etc...

Du fait de la mobilisation, celles et ceux qui sont, à ce jour, le moins touchés par la réforme sont les assistantes maternelles (les « gilets roses ») qui gardent le système dit « d'activité conservée » et les salariés intermittents du spectacle, avec un statu quo sur l'accord de 2016.

Le ministre de la Culture a expliqué le 20 juin lors du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) que nous, professionnels du spectacle, devons nous satisfaire de cette stabilité « en attendant l'évaluation de l'accord de 2016 à l'automne » et que l'arbitrage avait été obtenu avec difficulté. Le ministre a par ailleurs continué de se présenter comme le ministre de l'emploi culturel, tout en soutenant les plans d'économies dans l'audiovisuel public, malgré les grèves très suivies à Radio France comme à France Télévisions.

Nos professions ont notamment deux raisons de continuer la lutte unitairement :

- L'avenant du 21 janvier 2019 n'a pas été pris en compte alors qu'il devait permettre de corriger la transposition de l'accord de 2016 ;

- Le gouvernement n'a pas touché aux annexes 8 et 10 avant l'été, mais le danger va revenir très bientôt.

En effet, les nouvelles mesures vont exclure tellement de monde et tant réduire les allocations, que certains vont réclamer un alignement par le bas. C'est déjà le cas du Medef qui applaudit les baisses de droits et marque mollement son mécontentement contre les mesures symboliques touchant les employeurs.

Augmenter les seuils et changer le mode de calcul, c'est ce qui était arrivé aux salariés intermittents en 2003!

Pour une fois, tous les syndicats de salariés dénoncent ces mesures régressives qui vont plonger des centaines de milliers de travailleurs pauvres vers les minima sociaux. Le tollé provoqué par les annonces doit se transformer en mobilisations unitaires.

Le 26 juin dès 8h, la CGT Spectacle appelle à un rassemblement unitaire à Paris devant le siège de l'Unédic, et devant toutes les agences Pôle Emploi de Franc, alors que se tiendra le conseil d'administration de l'Unédic qui doit parler de ... la revalorisation des allocations.

**EXIGEONS UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE ET
STOPPONS LE PLAN DU GOUVERNEMENT !
TOUTES ET TOUS SOLIDAIRES : RDV LE 26 JUIN DES 8H DEVANT L'UNEDIC
4 rue Traversière Paris 12 – M° Quai de la Rapée**

Paris, le 22/06/2019.